



Compte rendu de séance

Séance du 28 Juin 2018

L'an 2018 et le 28 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la MAIRIE DE LOMBRON sous la présidence de GREMILLON Alain Maire

Présents : M. GREMILLON Alain, Maire, M. LEFEUVRE Thierry, Mme TREMIER Josette, M. BEAULIEU Guy, Mme BOUZEAU Brigitte, M. MEDARD Claude, Mme BRABANT Angélique, M. PISSOT Francis, Mme BARBIER Catherine, M. ROUSSELOT Pierre, M. DELANGLE Dominique, M. GODEFROY Vincent

Absents ayant donné procuration : M. BERNES Serge à Mme TREMIER Josette, Mme COEUR JOLY Lara à M. MEDARD Claude, M. MENAGER Michel à M. GODEFROY Vincent, Mme BOULAY Amélie à M. LEFEUVRE Thierry
Absents : Mme BOUTTIER Mélanie, M. HEUZARD Thibaut, Mme DE JESUS MARQUES Virginie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 12

Date de la convocation : 19/06/2018

Date d'affichage : 20/06/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 29/06/2018

A été nommé secrétaire : M. ROUSSELOT Pierre

Ajouts à l'ordre du jour:jour

- Motion contre le projet de fermeture de la Trésorerie de Connerré
 - Entretien chemin de Montrentin
- (adopté à l'unanimité)

Conseil Municipal du 25 avril 2018

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 avril 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents

SOMMAIRE

- 20180601 - DEPENSES EXCEPTIONNELLES - BOURSES ET PRIX
- 20160602 - BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°2
- 20180603 - AIDE DEPARTEMENTALE A LA VOIRIE COMMUNALE - DOTATION 2018
- 20180604 - ADEN LGV - DROIT d'ENTREE
- 20180605 - ACCUEIL DE LOISIRS ETE - RECRUTEMENT ANIMATEURS SAISONNIERS
- 20180606 - CREATION POSTE APPRENTISSAGE AMENAGEMENT PAYSAGER SERVICES TECHNIQUES
- 20180607 - VENTE TERRAIN LE PATURAIL ZS17
- 20180608 - DELAISSES DE L'EMPRISE LGV - PROMESSE UNILATERALE DE VENTE
- 20180609 - VENTE DELAISSES DE VOIRIE COMMUNALE EMPRISE LGV
- 20180610 - MOTION CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DE LA PERCEPTION DE CONNERRE ET POUR SON MAINTIEN
- 20180611 - ENTRETIEN CHEMIN DE MONTRENTIN

20180601 - DEPENSES EXCEPTIONNELLES - BOURSES ET PRIX

Le budget 2018 prévoyait la somme de 1 500 € à l'article 6714 « Bourses et Prix ».

Les dépenses de ce chapitre devant être justifiées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE d'affecter la somme de 1 500 € inscrite à l'article 6714 du budget général, à l'achat de livres de prix pour les élèves de l'Ecole Pierre de Ronsard

A l'unanimité

20180602 - BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le budget 2018 prévoyait la somme de 2 750 € pour l'achat d'une armoire de refroidissement (5 niveaux) pour le restaurant scolaire. Une armoire 10 niveaux coutant 148 euros de plus qu'une armoire 5 niveaux, les responsables du restaurant scolaire proposent d'investir dans une armoire plus grande, ce qui ferait un budget de 2 850 € TTC au lieu de 2 650 €

Le mixeur plongeur a dû être remplacé soit un coût TTC de 499.20 €

Concernant les services techniques, le montant inscrit au budget pour l'achat d'un broyeur d'accotement tenait compte de la reprise de l'ancien. Or en comptabilité, il faut enregistrer le coût du neuf (soit 7 380 € TTC) en dépenses et émettre un titre de recettes pour le montant de la reprise soit 1 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de modifier les crédits inscrits au budget général 2018 comme suit:

Section Investissements – Nature Dépenses

C/ 2188 opération 1804 : + 600 €

c/ 2158 opération 1805 : + 1 180 €

c/020 Dépenses imprévues: - 1 780 €

A l'unanimité

20180603 - AIDE DEPARTEMENTALE A LA VOIRIE COMMUNALE - DOTATION 2018

Les travaux de voirie inscrits au budget 2018 sont éligibles à l'ADVC (route de Beillé VC 406 et route de la Lèverie VC 404 – 29 000 € TTC). Le montant attribué au canton pour l'année 2018 s'élève à 13 718 €. Monsieur le Maire propose comme chaque année de solliciter une subvention à hauteur de 50% des dépenses HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de solliciter le Département pour l'Aide à la Voirie Communale – Année 2018 pour les travaux de voirie inscrits au budget 2018 (VC 404 et 406)

APPROUVE le plan de financement suivant :

VOIE COMMUNALE	NATURE TRAVAUX	MONTANT HT
VC 404 – Route de la Lèverie	Reprofilage béton bitumeux – Enduit bicouche	6 794
VC 406 – Route de Beillé	Reprofilage béton bitumeux – Enduit bicouche	17 318
Montant dépenses		24 112
	ADVC 50%	12 056
Reste à charge de la commune		12 056

A l'unanimité

20180604 - ADEN LGV - DROIT d'ENTREE

Lors de sa réunion du 25 avril, le Conseil Municipal a validé les statuts de l'ADEN LGV et accepté de verser une cotisation annuelle de 50 €. Les statuts prévoyaient un droit d'entrée en plus de la cotisation annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

ACCEPTÉ de verser la somme de 50 € à l'ADEN conformément aux statuts de l'association approuvés par le conseil municipal le 25 avril 2018.

A l'unanimité

20180605 - ACCUEIL DE LOISIRS ETE - RECRUTEMENT ANIMATEURS SAISONNIERS

L'accueil de Loisirs du mois de Juillet fonctionnera du 9 au 27 Juillet. Séverine BRETTEAU en assurera la direction, assistée de Sina PARTAUD. Pour les besoins de l'animation, il est nécessaire de recruter 4 animateurs (2 BAFA et 2 stagiaires), à compter du 7 juillet et jusqu'au samedi 28 juillet pour couvrir les journées de préparation et de rangement.

Les animateurs titulaires BAFA seront rémunérés selon l'échelon 1 de la grille des adjoints d'animation (IB 347-IM 325)

Les animateurs stagiaires BAFA seront rémunérés au smic horaire en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de créer 4 postes d'agent d'animation contractuels à temps complet pour la période du 7 juillet 2018 au 28 juillet 2018.

A l'unanimité

20180606 - CREATION POSTE APPRENTISSAGE AMENAGEMENT PAYSAGER SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire présente les avantages de l'apprentissage tant pour l'apprenti que pour la collectivité.

Considérant les besoins des services techniques, notamment pour l'entretien et l'aménagement des espaces verts, il propose de créer un poste d'apprentissage pour la rentrée 2018.

Le Comité technique devra être saisi pour avis sur le recrutement de l'apprenti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de créer un poste d'apprentissage "Aménagement Paysager et Entretien Espaces Verts" à partir de la rentrée 2018.

AUTORISE monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un apprenti

A l'unanimité

20180607 - VENTE TERRAIN LE PATURAIL ZS17

La commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée ZS17 de 2 hectares (20 877 m²) à côté de la déchetterie, parcelle louée à Gael DELANGLE qui l'entretient.

Afin de l'exploiter au mieux et notamment pour du pâturage, des travaux sont nécessaires (clôtures, élagage, etc....)

Considérant la catégorie de terre, la valeur est estimée à 2 000 € l'hectare.

Monsieur le Maire rappelle que les communes de moins de 2 000 habitants n'ont pas obligation de consulter France Domaine pour cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de vendre la parcelle cadastrée ZS17 d'une superficie de 20 877 m² à Monsieur et Madame Gael DELANGLE de Torcé en Vallée au prix de 2 000 € l'hectare soit 4 175.40 € la totalité de la parcelle.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, le 1er adjoint Serge BERNES, à signer les actes notariés et tout document nécessaire à cette transaction.

A l'unanimité

20180608 - DELAISSES DE L'EMPRISE LGV - PROMESSE UNILATERALE DE VENTE

Par délibération du 4 mai 2017, le Conseil Municipal de Lombron avait accepté la rétrocession par Eiffage, du Domaine Public Autoroutier Concédé à la commune de Lombron soit 55 572.29 m².

Si dans un premier temps, la rétrocession devait se faire à titre onéreux, des négociations ont abouti à la rétrocession à l'euro symbolique. La contrepartie pour la collectivité étant l'engagement pendant 30 ans d'entretenir les infrastructures agro-écologiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire (ou en cas d'empêchement son 1er Adjoint Serge BERNES) à signer la promesse unilatérale d'achat avec la SNCF Réseau pour l'ensemble des parcelles de l'emprise LGV délaissées, soit 55 572.29 m² au prix de 1 euro (Un euro)

A l'unanimité

20180609 - VENTE DELAISSES DE VOIRIE COMMUNALE EMPRISE LGV

Monsieur et Madame ROCHETEAU sont concernés par le rachat de parcelles à EIFFAGE. Cependant, une partie de l'ancienne voie communale CR n°1 sépare les 2 parcelles (une appartenant déjà à Monsieur ROCHETEAU, et l'autre (Zi 59) rachetée à EIFFAGE par Mr Mme ROCHETEAU. Ce bout de terrain fait partie des délaissés de voirie de l'emprise SNCF qui reviennent d'office à la commune de Lombron.

Il convient donc de vendre à SNCF Réseau l'emprise de cette voirie pour l'euro symbolique. SNCF cèdera ensuite à Mr et Mme ROCHETEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de vendre à SNCF Réseaux l'emprise de l'ancienne voirie (CR n°1) pour l'euro symbolique

AUTORISE Monsieur le Maire (ou en cas d'empêchement son adjoint Serge BERNES) à signer les actes correspondants à cette transaction.

A l'unanimité

20180610 - MOTION CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DE LA PERCEPTION DE CONNERRE ET POUR SON MAINTIEN

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la décision unilatérale et brutale de l'administration fiscale du projet de fermeture de la perception de CONNERRE programmée au 1er janvier 2019 et propose de voter une motion contre cette décision et pour le maintien de ce service au public :

Considérant que la décision unilatérale de fermer le Centre des Finances Publiques au 1er janvier 2019 engendrerait un préjudice considérable pour la collectivité, les communes voisines et pour ses habitants,

Considérant que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible doit non seulement être impérativement préservé mais de surcroît être renforcé en moyens humains et matériels.

Considérant que le maintien du Centre des Finances Publiques constitue un enjeu important pour le service public et, dans un contexte de crise économique profonde et durable, un enjeu indispensable pour le soutien aux économies locales et la cohésion sociale, le Conseil marque son opposition à la fermeture du Centre des Finances Publiques

Considérant que les communes ne peuvent pas être vidées de tous leurs services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics.

Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les communes que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national,

Considérant que la perte de ces services concourt à la désertification des communes rurales, et que l'Etat ne respecte pas ses engagements en matière de maintien des services publics en milieu rural,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

S'OPPOSE à la fermeture de la trésorerie et demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural,

A l'unanimité

20180611 - ENTRETIEN CHEMIN DE MONTRENTIN

Le chemin de Montrentin est mitoyen avec la commune de Saint Célerin. Ce chemin a besoin d'être empierré. La commune de Saint Célerin propose de réaliser des travaux d'empierrement (estimation 1 432 € TTC) et des travaux d'aménagement de fossé (devis en attente).

Considérant la mitoyenneté avec la commune de Lombron, la commune de Saint Célerin sollicite la commune de Lombron pour une participation financière à hauteur de 1/3, la commune de Saint Célerin, compte tenu des 2 habitations, prendrait en charge les 2/3 du montant des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

ACCEPTE de participer financièrement aux travaux d'empierrement et d'aménagement de fossé du chemin de Montrentin dans les conditions suivantes:

Commune de Saint Célerin: 2/3 du montant des travaux

Commune de Lombron: 1/3 du montant des travaux

A l'unanimité

ASSOCIATION JUDO CLUB DE LOMBRON: DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal a examiné la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par le club de Judo de Lombron. Cependant, n'ayant pas assez d'éléments, notamment financiers, le conseil municipal n'a pas pu se prononcer. Un courrier sera adressé à Madame la Présidente du Club demandant les documents nécessaires à l'instruction de la demande.

DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS - DELEGATION 15

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente des maisons sises :

- 17 rue de Beillé vendue par les Consorts DEMAS à Monsieur et Madame Zakaria RAHMANI de Montfort le Gesnois
- 3 ruelle de Monchevereau vendue par Monsieur Stéphane CABARET à Monsieur Benoit BOULAY de Saint Mars la Brière
- 26 rue de Torcé vendue par Monsieur Michel SENECHAL à Monsieur Vincent TISON de Lombron

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35

A Lombron, le 29/06/2018

Le Maire

Alain GREMILLON

